l'Hôtel de Ville à son arrivée le matin et elle se fera entendre au concert du soir, au Kursaal.

Nous sommes certains que la ville d'Outende n'aura qu'à s'en féliciter et que notre principale phalange artistique ne pourra qu'y faire consacrer une fois de plus, sa grande réputation et le talent de son éminent directeur, M. J. Kossal.

UNE RÉUNION DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES. — Le Comité de la caisse des écoles de Roubaix s'est réuni à la mairie, le vendredi 28 juin 1901, à huit heures et demie du soir.

Étaient présents :MM. L. Catrice, vice-président; A. Lepers, H. Théria, Hervé Milbéo, B. Ponthieu, L. Bailleul, F. Tonneau, A. Delannoy, H. Lefebvre, E. Marcoux, H. Heepel, G. Leeur, C. Durant, Bourbon inspecteur primaire, membres ; J. Salembier, trésorier.

Absents : MM. H. Carrette, maire, excusé ; I. Van Waerebeke, excusé, G. Dersolle, Dr. Dupré, A. Lombart, D. Wichart, Dr. Delattre, C. Junker, A. Dewitte.

Il a été donné lecture du procès-verbal de la séance du 22 mai 1901,lequel a été adopté sans observations. Le Comité a délibéré ensuite sur les questions portées à l'ordre du jour : Excursion à Malo-les-Bains pour les élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires. Le Comité a décidé que cette excursion aurait lieu à une date qui serait fixée ultérieurement. Cantines scolaires. — Cahier des charges pour l'adjudication des denrées. Approuvé. — La séance a été levée à neuf heures 15.

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CRÈCHE MUNICIPALE. — La crèche municipale de la rue de Tourcoing sera ouverte le 5 juillet prochain.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. —NOMINATION D'UN INSPECTEUR. — Certaines enquêtes ne pouvant être faites par les religieuses chargées d'assurer le service du Bureau de bienfaisance, la Commission a jugé utile d'adjoindre au personnel actuel un inspecteur qui fera les démarches nécessaires.

Cet inspecteur entrera en fonctions lundi, 1er juillet.

UN PUNCH D'HONNEUR A L'«UNION CATHOLIQUE». — Samedi soir, le comité directeur de l'«Union Catholique» a offert un grand punch d'honneur aux membres de la Fédération de la Jeunesse catholique de Roubaix.

Dès huit heures et demie, plus de deux cents personnes, des jeunes gens pour la plupart, étaient réunies dans la salle des fêtes de la Maison des Œuvres. M. Pierre Lestienne, président de l'«Union Catholique», a ouvert la séance en prononçant le discours suivant :

« Nous vous avons réunis pour vous remercier au nom du Comité des processions et de Roubaix catholique tout entier du dévouement que vous avez montré pour la cause de Jésus-Christ et de la liberté à la récente manifestation de l'Eté-Dieu.

» Grâce à vous, un ordre parfait n'a cessé de régner pendant le parcours que l'erreur inexplicable d'un commissaire de police a malheureusement tronqué.

» Vous avez fait preuve, pour vos premières armes, d'une discipline et d'un courage qui nous font bien augurer de l'avenir: sous les insultes de la canaille vous êtes restés intrépides et fiers. On vous a applaudi ; on aura lieu de vous imiter, hélas, vous le savez, d'un bout à l'autre de notre malheureuse France.

» D'ici l'année prochaine les événements nous diront s'il y aura lieu de recommencer ou non cette manifestation, mais que nous devions nous abstenir ou que notre devoir exige que nous la renouvellons sous une forme quelconque, vous serez là, forts de votre discipline et de votre droit, soit pour tourner vers un autre but vos jeunes énergies, soit pour opposer à nouveau vos poitrines à l'armée infernale de la Révolution.

» Merci encore une fois de votre dévouement : laissez-nous compter sur vous pour montrer en toute occasion pareil oubli de vous-même, pareil désintéressement. Et n'est point le plus bel apanage de la jeunesse de sortir d'elle-même, d'être toute à tous, de répugner à l'égoïsme et aux égoïstes : la jeunesse a l'élan ; elle a l'espoir et la liberté, elle peut se livrer sans arrière-pensée. Souvenez-vous, Messieurs, qu'elle ne vaut que par le don d'elle-même.

» Et maintenant, le programme de la soirée étant assez chargé, laissez-moi terminer en citant à l'ordre du jour M. Van den Heede, le glorieux blessé, ainsi que l'infatigable phalange des Chevaliers de la Croix auxquels je suis heureux d'apporter ici le tribut public de mon admiration, sans oublier MM. Léon Pint et H. Hazebrouck.

D'enthousiastes applaudissements soulignent la péroraison du discours de M. Pierre Lestienne, que des bravos ont accueilli à maintes reprises. Le président de la Fédération de la Jeunesse Catholique, M. Derroumaux, remercie ensuite M. Pierre Lestienne des paroles élogieuses qu'il a eues pour la jeunesse catholique de Roubaix et l'assure de son concours le plus dévoué en toutes circonstances.

Un vivat est chanté et un ban frappé en l'honneur du R. P. Pascal, le directeur de la Fédération. Plusieurs rapports sont ensuite lus ; le premier par M. Romanet du Caillaux, sur l'historique de la Fédération; le second par M. Victor Diligent sur l'organisation de la fête de Jeanne d'Arc; un troisième par M. Derroumaux, sur la manifestation qui a eu lieu, il y a trois semaines, en faveur du rétablissement des processions.

La soirée s'est terminée le plus gaiement du monde par une partie musicale très soignée, dans laquelle la symphonie de l'Institut Technique Roubaisien a recueilli, une fois de plus, de nombreux bravos.

INSTITUT TECHNIQUE ROUBAISIEN. — Voici ,par ordre de mérite, les noms des élèves des cours du soir de seconde année qui viennent de subir les épreuves orales. Le brevet d'aptitudes est décerné sur une moyenne satisfaisante des épreuves écrites et de l'examen oral passé devant jury spécial.

Filature. — Louis Ketelers, Edgard Agot, Lamant, Jean Vandenbrouck, Adolphe Bayens, Joseph Termote.

Tissage — Adolphe Draux, Philippe Pollet, Adolphe Bayens, Xavier Dumes.

Électricité. — Henri Gonderlier, Victor Blaze, Ferdinand Harbonnier, Claude Riveret, Désiré Delory, Guillaume Gosse, Bernard Caby, Joseph Delbäke, César Descamps,Julien Hudtebise,Victor Deconnet, Joseph Termote, Oscar Commen, Victor Dendievel, Eugène Lecroart.

Nous rappelons que la distribution des récompenses est fixée au dimanche 7 juillet à quatre heures précises.

L'ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — C'est dimanche prochain 7 juillet qu'aura lieu à l'Hippodrome, à onze heures du matin, le tirage des primes offertes aux souscripteurs de la saison 1900-1901.

A cette occasion il est organisé une grande matinée populaire avec le bienveillant concours : De la Cécilia roubaisienne ; de la Fanfare du centre ; et du Cercle dramatique Victor Hugo.

Le prix des places a été établi afin de permettre à tous d'assister à cette fête dont nous donnerons le détail dans quelques jours.

Loges et fauteuils, 1 franc ; pourtour, 75 centimes ; première galerie, 50 centimes ; deuxième galerie, 25 centimes. Le bureau de location chez M. Jubé, rue de la Gare.

SUCCÈS D'UN ROUBAISIEN. — Nous apprenons avec plaisir que M. Eugène Bury, élève de M. Boudues, professeur à l'École nationale de musique de Roubaix, engagé volontaire comme musicien au 36e de ligne, vient de remporter le premier prix de flûte à l'unanimité, au Conservatoire de Caen (Calvados), où il est en garnison.

Toutes nos félicitations à ce jeune musicien.

A «LA ROUBAISIENNE». — *Brevet militaire de gymnastique.* — Du 18 au 20 juin eut lieu, à Lille, les épreuves du brevet militaire de gymnastique institué l'an dernier par le général André, ministre de la guerre, et dont l'obtention permet de choisir son régiment.

Vingt-cinq candidats étaient inscrits, *deux seulement en sont présentés*, ce sont deux membres de la «Roubaisienne», MM. Georges Maillart et Clément Florin. Ces deux jeunes gens ont subi avec une endurance remarquable les diverses épreuves du programme comprenant gymnastique d'assouplissement, aux appareils, boxe, bâton, tir, natation et deux marches de 22 kilomètres chacune. A plusieurs reprises, ils ont été l'objet de félicitations de la part des examinateurs et, à la fin de l'examen, l'officier président de la commission leur a manifesté publiquement sa complète satisfaction.

Ce nouveau succès fait grand honneur à l'enseignement pratique donné à la «Roubaisienne» et en complimentant MM. Maillart et Florin nous félicitons également les deux dévoués moniteurs de la section d'instruction militaire MM. Ghestemme et Bleuse pour le brillant résultat qu'ils viennent d'obtenir. Le cours d'instruction militaire est actuellement suivi par quarante-cinq jeunes gens qui seront appelés sous les drapeaux en novembre prochain. Ces futurs soldats sont déjà familiarisés avec le maniement des armes, leur entretien et la nomenclature des pièces ; l'instruction élémentaire est terminée et ils se mettent dès maintenant, à l'étude de la boxe et du bâton.

Nous avons assisté cette semaine au cours d'instruction militaire, et avons remarqué avec plaisir l'attention des élèves à suivre les excellentes leçons de leurs moniteurs et la discipline qui règne dans leurs rangs. Nous sommes persuadés que les gymnastes de la «Roubaisienne» n'auront qu'à se louer des résultats obtenus par une année de travail assidu ; et qu'ils en apprécieront toute la valeur dès leur arrivée au régiment.

LES PUPILLES DE L'«ANCIENNE» AU CONCOURS INTERNATIONAL DE JUMET. — Nous apprenons que la section de pupilles de la Société de gymnastique l'«Ancienne» prendra part au concours international de Jumet (Belgique) les 7 et 8 juillet prochain, en division d'excellence. La lutte sera des plus chaudes si l'on considère le nombre et la valeur des sociétés concurrentes inscrites dans cette catégorie, une dizaine environ, françaises et belges.

Le lundi matin auront lieu les différents concours individuels auxquels prendront part douze pupilles. Les adultes qui doivent accompagner les pupilles en profiteront, de leur côté, pour concourir aux divers championnats de gymnastique, saut à la perche, saut au tremplin élastique, etc.

La répétition générale de tous les exercices imposés et facultatifs aura lieu au local de l'«Ancienne» mardi prochain, 2 juillet, à huit heures et demie. Des places seront réservées pour les membres honoraires et parents des gymnastes.

STÉNOGRAPHIE. — Dans sa séance du 22 juin, le Cercle sténographique roubaisien a décidé pour clôturer ses cours annuels, l'organisation d'un concours dont la date est fixée au dimanche 7 juillet prochain à huit heures et demie du matin. Ce concours, destiné aux seuls élèves du Cercle, aura lieu au Siège social, café fourmisien, 28, rue du Vieil-Abreuvoir.

Des récompenses seront décernées aux plus méritants.

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — *Réunions.* — Le Bureau syndical se réunira le lundi 1er juillet 1901, à 6 heures précises au siège du Syndicat, 22, rue de la Paix, E. V.

Ordre du jour : Admissions dans le syndicat (dizaines libres) et dans la Société de secours mutuels Saint-Joseph. Réadmission dans la Société de secours mutuels. Radiation des retardataires, questions diverses.

— *Nécrologie* — La section des décorés et médaillés vient encore d'être douloureusement éprouvée par la perte d'un de ses sociétaires, n. 1208, M. Joseph Monnet, contremaître de peigneuse de la Société anonyme de peignage, médaillé du travail (32 ans dans la même maison), demeurant rue Choiseul, sœur Guillaume-Lefebvre, fort Mulliez, décédé le 27 juin 1901, dans sa 63e année administré des sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise. Ses funérailles ont eu lieu le samedi 29 juin 1901, à huit heures et demie, en l'église Saint-Martin. La section des décorés et médaillés, escortant le drapeau du syndicat y assistait.

LE CRIME DE LA RUE DES LONGUES-HAIES. — NOUVELLES CHARGES CONTRE L'ACCUSÉ. — M. Delalé, juge d'instruction a procédé, samedi après-midi, à un long interrogatoire de Penoy, en présence de son défenseur, Me Marchant.

L'enquête est, en définitive, très défavorable à l'accusé. Tous les témoins entendus à Roubaix et à Gand sont unanimes pour rendre hommage à la malheureuse victime et pour dire qu'elle était des plus honnêtes et des plus courageuses ; elle travaillait d'arrache-pied pour vivre avec ses enfants et logeait chez les Delescluse, de braves gens très tranquilles, avec qui elle passait ses soirées. Malgré tout, Penoy persiste à mettre son crime sur le mobile de la jalousie, — ce qui ne semble nullement admissible en présence des résultats de l'instruction — mais il sait que le crime passionnel est toujours traité avec indulgence par le jury. Il a déclaré à M. le juge d'instruction, dans son jargon mi-flamand et mi-français,(que l'on ne peut comprendre qu'avec l'aide de l'interprète), qu'il ne voulait pas tuer sa femme, mais seulement la ramener à Gand ; que sans doute, il l'a frappée, et qu'il doit être puni, mais pas fortement, parce qu'il l'aimait beaucoup.

Malheureusement pour lui, la préméditation s'établit de plus en plus, et par les lettres de Penoy trouvées chez la victime et par les nombreux témoignages des personnes entendues à l'instruction. On se rappelle la lettre qu'une cousine écrivait de Gand, le 25 avril, à Mme Penoy, l'avertissant de prendre garde parce que son mari aiguisait son couteau pour elle. On a trouvé aussi une lettre de l'accusé à sa femme, où il lui disait : « Prends garde si tu ne reviens pas à Gand,ce sera la guerre et il se passera quelque chose de terrible ».

Penoy avait nié cette lettre, prétendant qu'elle n'était pas écrite par lui : en effet, elle était écrite par un de ses camarades de travail de Gand,qui a été retrouvé mais a affirmé sous la foi du serment avoir écrit sous la dictée de Penoy.

D'ailleurs, plusieurs personnes de Gand ont dit que Penoy avait annoncé qu'il commettrait son crime, qu'on entendrait bientôt parler de lui, ajoutant qu'il passerait par la fenêtre avec une échelle, ce qu'il a fait.

Dans ces conditions, ce sera la peine de mort qu'encourra Penoy, ou, avec les circonstances atténuantes, les travaux forcés à perpétuité.

Lundi prochain, M. Delalé interrogera Penoy pour lui faire connaître les résultats de l'instruction qu'il clôra aussitôt pour renvoyer le dossier à Douai, sous la prévention d'assassinat, avec préméditation. La Chambre des mises en accusation statuera dans le courant de la semaine suivante.

LE VOL IMPORTANT DE LA RUE DE LANNOY. — *Arrestation du coupable à Douvres.* — Comme nous l'avions annoncé, la justice avait envoyé dans toutes les directions le signalement de Daniel Lava, ce jeune homme qui, a volé plus de 8,000 francs à son oncle, M. Jules Evrard, employé, rue de Lannoy, et qui a pris la fuite en compagnie d'une jeune fille, Elvire Duculombier, son amie.

La police de Roubaix a été informée télégraphiquement, samedi matin, que Daniel Lavo avait été arrêté à Douvres.

L'extradition du coupable va être demandée par le gouvernement français.

UNE ARRESTATION, RUE DE TOURCOING. — Les agents de sûreté Chantraine, Trial et Willaumez passaient rue de Tourcoing, vendredi après-midi, vers quatre heures, lorsqu'ils rencontrèrent deux individus, dont l'un prit la fuite à leur vue. L'autre était porteur d'une couverture de cheval dont il refusa de donner la provenance. Il a été conduit au poste de police, où il déclara se nommer Arthur Purey, âgé de 20 ans, sans profession ni domicile.

Cet individu est inculpé d'un vol de linge commis à Wattrelos ; il était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Delalé, juge d'instruction, le jour même. Celui qui a pris la fuite est un rôdeur de frontière, Alphonse Buffels, âgé de 21 ans.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Delalé, juge d'instruction, les agents de sûreté Paris,Planckaert et Gautier ont mis en état d'arrestation, samedi après-midi, vers quatre heures, un individu qui était occupé depuis quelques jours chez M. X..., sous le nom de Louis Vanderauwera.

Conduit au poste, il a déclaré aux agents se nommer Jules Moreau, né au Havre, le 25 juin 1877, mais connu dans la région sous le nom de Trochard. Cet individu est inculpé d'un vol commis à Wattrelos. Il sera dirigé, lundi matin, sur Lille.

UN ACCIDENT RUE ARCHIMÈDE. — Une petite fille de dix ans, Valérie Vancoleman, demeurant rue Archimède, cour Saint-Emile, 6, s'est fait une entorse,au pied gauche,vendredi soir,en tombant près du domicile de ses parents, tandis qu'elle jouait.

M. le docteur Harlet, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UN VOL A LA GARE. — Dans la nuit de vendredi à samedi, deux bobines de laine peignée, d'un poids de 4 kilos 700 chacune, ont été volées à la gare du Nord, au préjudice de la Compagnie.

Samedi matin, M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement, a ouvert une enquête qui n'a, jusqu'à présent, donné aucun résultat.

UNE SCENE DE TAPAGE dont les auteurs sont des jeunes gens, qui se trouvaient en goguette, s'est déroulée, vendredi soir, vers minuit, dans l'estaminet de Mme Vve Bonte, rue de Lannoy, 128.

Deux logeurs de cette maison, Henri Malfait, peigneur, âgé de 19 ans, et Louis Agache, tisserand, 20 ans, étaient attablés à cette heure tardive, en compagnie d'un ami, Eugène Rassemont, tisserand, 20 ans, demeurant boulevard de Colmar. Comme on voulait les expulser du cabaret, vu leur état d'ébriété, ils firent du tapage, brisant le mobilier. La police dut être informée et vint mettre en état d'arrestation les trois perturbateurs.

BRIS DE CLOTURE. — Vendredi soir, vers neuf heures et demie, une habitante de l'Epeule, cour Vincent, Jeanne Weemas, âgée de 51 ans, est venue se plaindre à la police qu'une de ses voisines, Augusta Couckhyt, âgée de 31 ans, demeurant à l'angle des rues Watt et Descartes, venait de briser cinq carreaux de vitre à sa fenêtre.

Une enquête a été ouverte, samedi matin, par M. Lecomte, commissaire de police, du deuxième arrondissement.

LE REPOS DU DIMANCHE. — Service des pharmacies. — Pharmacien de garde : quartier du Centre, M. Willot, rue du Vieil-Abreuvoir ; quartier de la Gare, M. Delebar, rue d'Alsace.

CONTRAINTES PAR CORPS. — Le service de la sûreté a procédé, samedi, à cinq arrestations pour contraintes par corps, pour des emprisonnements de deux à cinq jours. Les inculpés sont : Louis Gottot, peigneur, 19 ans, rue Magenta, 22, pour rébellion et outrages à la police ; Jules Deguffroy, journalier, 49 ans, rue du Bassin, 17, pour ivresse ; Joseph Hoppe, manœuvre de maçon, 34 ans, rue Dampierre, 25, pour tapage ; Léopold Vandenabeele, tisserand, 32 ans, et Philomène Hostyn, ménagère, 36 ans, demeurant tour deux rue Jean Bart.

Bains Roubaisiens.— On parle de plus en plus de l'importance de l'hygiène ; tout le monde est convaincu que c'est un excellent moyen d'éviter les maladies.

Nous ne saurions trop répéter que parmi les mesures d'hygiène, celle qui tient la première place est l'usage régulier des bains.

Rendons-nous donc souvent à l'excellent établissement de la rue Pierre-Motte et nous nous en trouverons bien.

Beurre d'Oostcamp, le meilleur, pasteurisé,
Frais, le kilog..... 3,40
Demi-sel 3,20
frais tous les jours.
Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Mme CROMBART-PAYEN, 7, rue du Bois. — Fin de saison grand rabais sur tous les articles d'été tels que : Confections, Jaquettes et Collets, Costumes Tailleur, Jupes, Jupons, Chemisettes et Corsages, Peignoirs en tous genres.

Communications

ROUBAIX. — *Chorale du Sacré-Cœur.* — La Commission administrative de la chorale du Sacré-Cœur a l'honneur d'informer ses membres honoraires que la sortie annuelle aura lieu le dimanche 7 juillet. L'endroit choisi est Bonsecours et le Choral exécutera la messe du sacre Chœur. Toute personne désireuse de prendre part à cette sortie est priée de se faire inscrire demain, dimanche, au local, 94, rue Lacroix. Le prix du voyage y compris dîner, est de 3 fr. 50 (voyage seul, 1 fr. 50; dîner, 2 fr.). Les sociétaires sont instamment priés de ne pas manquer à la répétition de dimanche à midi, c'est très urgent.

— Mutuelle Nadaud. — Le bureau de la « Mutuelle Nadaud » informe les membres de la société, qu'il a transféré son siège, jusqu'à nouvel ordre, chez M. Bourdeau, loueur de voitures, place Nadaud, 5. S'y adresser pour toutes communications ou réclamations.

CROIX. — Comité libre. — Les membres du Comité sont priés de se rendre chez M. C. Carlier, café St-Louis, place St-Martin, aujourd'hui dimanche, vers onze heures et demie du matin.

CROIX

LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL qui a eu lieu, vendredi soir, a été marquée de si longues discussions que nous n'avons pu insérer intégralement dans le compte-rendu, l'excellente protestation des membres de la minorité contre le compte administratif présenté par le maire en fin d'exercice. Nous complétons aujourd'hui la publication de ce document.

« Au nom de la minorité,

» Considérant que les pièces comptables jointes aux opérations du compte administratif de l'exercice 1900 qu'on soumet à notre approbation, ne nous ont pas été communiquées ;

» Que si elles ont été examinées par la Commission des Finances, il nous est permis, tout en respectant les membres qui la composent, de refuser notre approbation au rapport d'une Commission composée de membres de la majorité du Conseil, à l'exclusion de ceux de la minorité ;

» Considérant que certaines indications qui nous ont été données, nous permettent de supposer que plusieurs mémoires de fournisseurs ont été majorés ;

» Considérant que dans cette situation il ne nous est pas possible de juger si les chiffres indiqués sur le compte administratif de 1900 sont exacts, ni de nous rendre compte de la régularité des opérations de l'administration municipale.

» Considérant en outre que si le résultat des opérations inscrites au compte administratif de l'exercice 1900 accuse un excédent de recettes de 17,876 fr. 78, ce chiffre ne représente pas le résultat exact du dit exercice.

Ici se place le tableau que nous avons donné hier et qui prouvait de la façon la plus claire l'existence d'un déficit de 5,418 francs comme reliquat d'exercice.

» Considérant que le détail ci-dessus prouve que les finances de la ville ont été plus ou moins bien gérées, puisqu'elles sont actuellement en déficit ;

» Considérant que si l'article 90 de la loi du 5 avril 1884 accorde au Maire la charge de gérer les revenus communaux, et de surveiller la comptabilité communale, ce soin ne lui est laissé que sous le contrôle du Conseil municipal ;

» Pour ces motifs,

» Les soussignés proposent à l'assemblée de renvoyer à l'examen de toutes les Commissions réunies,le compte administratif de 1900 et toutes les pièces comptables y afférentes et de dresser rapports.

» Ils déclarent que, pour le cas où leur proposition serait rejetée, ils refuseraient de donner leur approbation au compte dont il s'agit, et s'adresseraient à qui de droit ;

»Dans tous les cas, ils demandent, comme c'est leur droit, que la présente proposition soit transmise sur le registre des délibérations.

» Pour la minorité : (Signé) DUBOURG, DELEU. »

Nous avons appris, samedi, que la protestation ci-dessus avait été remise par un des signataires à la Préfecture. Les irrégularités qu'elle dénonce sont plus que suffisantes pour entraîner l'annulation de la délibération du Conseil.

Ajoutons à ce document la proposition de M. Deleu, relativement à la pose d'un tronc dans la salle des mariages.

« Au nom de la minorité, je demande que, dans le plus bref délai possible, il soit placé, à la mairie, salle des mariages, et scellé dans le mur, un tronc destiné à recevoir les quêtes qui sont faites à l'occasion des mariages.

» Ce tronc serait fermé avec deux cadenas de sûreté, dont les clefs seraient remises, une entre les mains de M. le Maire ou de ses adjoints, et l'autre à un des administrateurs du Bureau de bienfaisance.

» Chaque mois, d'accord avec l'administration municipale, il serait procédé à l'ouverture de ce tronc, pour remettre, entre les mains du receveur municipal, la somme qui s'y trouverait déposée.

» Ma proposition est faite dans le but de mettre l'administration à l'abri de toute suspicion.

» (Signé) : DELEU. »

On sait que cette proposition a été rejetée sur les pressantes instances de M. l'adjoint Forjot.

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — Le garde Bogé a arrêté, vendredi soir, un colporteur, Louis Joly, 45 ans, né à Rouen, sans domicile fixe. Cet individu a été surpris en flagrant délit de mendicité ; tandis que le garde le conduisait à la prison, il l'a abreuvé d'injures et même essayé de le frapper. Joly sera poursuivi pour vagabondage, ivresse et rébellion.

UN PROCÈS-VERBAL a été dressé par le garde Delfortrie, à M. Remi Van Vaeden, entrepreneur à Roubaix, pour défaut de balayage devant sa propriété, rue de la Makellerie, à Croix.

WASQUEHAL

DEUX VOLS ont été commis dans la nuit de vendredi à samedi au quartier du Quesne, route de Marcq-en-Barœul. Les malfaiteurs ont enlevé cinq lapins chez M. Edmond Derivière et cinq poules et deux lapins chez Mme Vve Dutilleul. Le premier estime son préjudice à quinze francs ; la seconde, à vingt-cinq francs. La gendarmerie a été prévenue par le garde Salosse.

LANNOY

LA FANFARE MUNICIPALE AU CONCOURS D'HERSON. — On sait que par suite de la suppression du concours de Douai, la Commission de la Fanfare municipale avait étudié la moyen de concourir dans une autre ville. C'est Herson qui a été choisi. Ce concours aura lieu le 4 août. Presque chaque soir, la Fanfare, dans sa salle de répétition, se prépare en vue de ce concours. Voici les morceaux qu'elle interprétera. En première division, première section : 1. Les Francs-Juges, de Berlioz. — 2. Iphigénie en Aulide, ouverture dramatique de Gluck. Au concours d'honneur : « Fantaisie Ballet » de Parès.

FLERS-BREUCQ

UN VOL DE TROIS CENTS FRANCS. — Un vol assez singulier a été commis dans la matinée de samedi au domicile de M. et Mme Florimond Delabelle, deux vieillards plus que septuagénaires qui vivent paisiblement, au chemin d'Epinoy, des fruits d'une toute petite rente et des produits de leur jardin. En se rendant après dîner dans sa chambre à coucher pour faire sa sieste, M. Delabelle a constaté avec un désespoir bien compréhensible qu'une somme de trois cents francs provenant de la vente de leur dernier morceau de terre et placée dans une boîte en bois à l'intérieur d'un grand coffre, avait disparu. Les deux pauvres vieux, tout en larmes, fouillèrent partout, croyant la somme égarée, mais leurs recherches étaient inutiles, l'argent avait été bien volé. De graves soupçons pèsent sur une personne qui s'est rendue chez eux dans la matinée. La garde Cocheteux a informé la gendarmerie de Roubaix.

WILLEMS

LA FRAUDE. — Samedi matin les douaniers ont arrêté Jules Lelièvre, âgé de 21 ans, originaire de Lannoy et demeurant à Roubaix, rue Dampierre, 31. Cet homme était porteur de trente kilogs de tabac de Moravia. Il a été déféré à la gendarmerie de Lannoy et sera conduit à Lille lundi matin.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres.
Typographie et Lithographie. — Outillage moderne et perfectionné. — *Prix modérés.*

PALAIS DES NOUVEAUTÉS, *23, Grande-Rue, Roubaix.* — Soldes et occasions de fin de saison. Grand rabais sur tous les articles. Entrée libre. 88556

CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION GÉNÉRALE
BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Mon BIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX
OCCASIONS RÉELLES POUR CADEAUX 85123

SABLÉ DES FLANDRES
dessert sec de grande qualité
AU BERCEAU D'ARGENT (Voir aux annonces).
Œufs frais, 13, rue du Bois.

MAISON DEFLOU
8, rue de la Gare, 8, Roubaix. met en vente un lot considérable de souliers et bottes jaunes et noirs, pour voyage et distribution de prix.

CRÉDIT LYONNAIS
17, rue de la Gare, ROUBAIX
4, 6 et 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Escompte de coupons. — Le *Crédit Lyonnais* paie ou escompte tous les coupons à l'échéance de juillet 1901 dont la valeur est connue.

Les certificats d'un certain nombre de Compagnies de Chemins de fer et autres sont estampillés aux guichets du *Crédit Lyonnais* et rendus immédiatement.

Ordres de Bourse. — Le *Crédit Lyonnais* se charge de l'exécution de tous ordres d'achat et de vente aux Bourses Françaises et Etrangères.

Location de Coffres-Forts. — Le *Crédit Lyonnais* met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts avec combinaisons pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc...

Une clef dont il n'existe pas de double est délivrée à chaque locataire, qui, seul, peut ouvrir le compartiment qui lui est réservé.

Une installation spéciale est réservée aux caisses, malles, etc., contenant de l'argenterie, des objets précieux, etc... 88533d

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de MOREL-GOYEZ, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DALESSALLE. 7823

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
40, Rue de la Gare, à Roubaix;
33, Rue Carnot, à Tourcoing.
Paiement dès à présent sans aucun frais des COUPONS à l'échéance du 1er Juillet dont les prix sont connus.
Ordres de bourse en France et à l'étranger. — Souscription sans frais à toutes émissions. — Mise en règle de titres. — Garde de titres. — Garantie contre le remboursement au pair. — Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéances fixes. — Escompte et encaissement d'effets de commerce. — Transports de fonds. — Billets de crédit circulaire. 88165

LES EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La société de Géographie organise une excursion en Hollande. (Bruxelles, Rotterdam, La Haye, Scheveningue, Harlem, Amsterdam, Zaandamf), qui aura lieu du 9 au 13 juillet.

Organisateurs : MM. Vaillant et Rollier. Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

WATTRELOS

LA FETE DU 14 JUILLET. — Le programme de la fête nationale du 14 juillet vient de paraître, il est, à peu près identique à celui des années précédentes. Il y aura, la veille, une distribution extraordinaire aux indigents et un concours de pigeons sur Clermont. Le dimanche 14 juillet, la Conseil municipal fera visite à l'Hospice et à l'Hôpital. A dix heures et demie, aura lieu le cortège des sociétés subventionnées de la ville. Après la dislocation du cortège, carrousel vélocipédique, rue Faidherbe. A trois heures, exercices de gymnastique, sur la place du Moulin ; concours de déclamation salle Delcourte, rue de la Mairie ,et concours de chant, salle de l'Alcazar, rue Carnot. Des concerts auront lieu à trois heures, sur la place Saint-Vincent de Paul, à sept heures à la Vieille-Place, et à neuf heures sur la Grand'Place.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — C'est aujourd'hui 30 juin, à onze heures du matin, au Café Steux, rue Carnot, qu'aura lieu la réunion pour la formation de la section wattrelosienne.

Tous les pères de famille prévoyants ayant le souci de créer un avenir à leurs enfants se feront un devoir d'y assister. Les adhésions seront reçues pendant la réunion. Rappelons que M. P. Deschanel, président de la Chambre des députés, est président d'honneur de la société la Dotation qui compte en France plus de 1.500 sections. Prochainement aura lieu une réunion des adhérents pour constituer le bureau.

MUSIQUE LES « ENFANTS DE LA LYRE ». — Voici le programme du concert qui sera donné au Cercle royal de Mouscron dimanche prochain 7 juillet, à sept heures du soir par l'Harmonie les « Enfants de la Lyre », sous la direction de M. Guillaume, professeur de l'Académie de Tourcoing. — 1. Allegro militaire, G. Allier. — 2. Jubal, ouverture, Wiber. — 3. Boléro pour 20 clarinettes, L. Blément. — 4. Werther, fantaisie, F. Massenet. — 5. Thais, suite symphonique, F. Massenet. — 6. Ballet de Copélia, Les Délibes.

Les « Enfants de la Lyre » seront reçus par l'excellente Harmonie Royale de cette ville.

Pour le concert public que les « Enfants de la Lyre » doivent donner jeudi prochain 4 juillet, à huit heures et demie du soir, sur la Grande-Place, le programme sera composé d'une partie des morceaux qui seront exécutés à Mouscron.

TOURCOING

LE CIMETIERE DU CENTRE. — Nous croyons devoir nous faire l'écho de diverses réclamations très justifiées d'ailleurs, que nous avons entendu formuler à propos du cimetière du centre.

Depuis l'ouverture de la nécropole du Pont-de-Neuville, il semble, en vérité, que notre vieux cimetière de la rue de la Fin-de-la-Guerre, dénommé maintenant cimetière du centre, doive être complètement livré à l'abandon. Il est certain que l'entretien laisse beaucoup à désirer : si des mains pieuses vont encore arracher les mauvaises herbes qui envahissent les jardinets des tombes, les chemins sont en assez mauvais état et bien des accotements présentent l'aspect d'un terrain laissé en jachère.

C'est un premier *grief*. Mais il en est un autre autrement grave. Il semble qu'on n'exerce plus de surveillance au cimetière du centre et que ce champ de repos *soit désormais livré* aux rôdeurs. On en est arrivé au point que des femmes, à bon droit effrayées par la mine fort peu rassurante de certains promeneurs, n'osent plus se rendre seules pour accomplir un pieux pèlérinage sur la tombe de leurs parents. Nous pourrions, si besoin était, citer des noms et des faits et nous n'exagérons pas en disant qu'en semaine surtout le cimetière du centre n'est plus fréquentable.

Nous pensons que tant qu'il sera ouvert, tant que nous y aurons les tombes d'êtres aimés, nous avons le droit de demander que le cimetière du centre soit surveillé et entretenu aussi soigneusement que le nouveau cimetière.

Nous sommes persuadé qu'il suffira de signaler ces faits à l'administration municipale pour qu'elle donne satisfaction à de légitimes réclamations.

LES ELECTIONS CANTONALES. — L'*Avenir* annonce que M. Masure-Six, conseiller général du canton nord-est ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat, ce que, pour notre part, nous regrettons très vivement, la candidature a été offerte à M. Henri Loridan, conseiller municipal. Nous enregistrons simplement la nouvelle pour aujourd'hui.

REUNION DE COMMISSION MUNICIPALE. — Lundi à six heures du soir, la commission du concours de chant et de déclamation pour la fête du 14 juillet se réunira à l'Hôtel-de-Ville.

LA MUSIQUE MUNICIPALE donnera aujourd'hui dimanche à 5 heures du soir, un concert dans le Parc Royal de Courtrai.

UNE BENEDICTION DU DRAPEAU EN L'EGLISE ST-LOUIS. — Pour se conformer à un usage constant et immémorial la fanfare «les Intimes» se fera entendre aujourd'hui dimanche à la messe de 10 heures, en l'église Saint-Louis, à l'occasion de la bénédiction de son nouveau drapeau gracieusement offert par des personnes dévouées à la société. A cette occasion elle exécutera l'«Eclair», ouverture « Rigoletto », grande fantaisie de Verdi.

CHRONIQUE RELIGIEUSE. — Nous avons reçu la communication suivante :

« A l'occasion de la fête de Notre-Dame de Pellevoisin, il y aura, dans l'église du Sacré-Cœur, à l'autel de N.-D. de Pellevoisin, une messe à 7 h. à partir de lundi 1er juillet. Le salut, au même autel, se chantera à 7 heures.

» C'est aux premiers jours de juillet qu'ont eu lieu les plus importantes apparitions à Marie Estelle.»

TOUJOURS LES CAMBRIOLEURS. — Un coffre-fort volé à la gare des Francs. — Déception des cambrioleurs : une caisse vide. — Mise à sac d'une salle d'estaminet. — En vérité, l'audace des cambrioleurs qui désolent depuis trop de temps déjà la région, n'a plus de bornes. A une époque de l'année où il n'y a pour ainsi dire pas de nuit, ils ne craignent pas de se livrer très audacieusement à leurs exploits,